



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0492

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2014 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0492

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Rapport annuel 2014 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération n° 2002-0871 du 4 novembre 2002 en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon lui a succédé, avec une création par la délibération n° 2015-0089 du Conseil du 26 janvier 2015.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La CCSPL de la Métropole de Lyon se compose de 20 conseillers métropolitains ayant chacun un suppléant et de 31 associations représentées par 51 personnes.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, et d'élimination des déchets,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. A la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail *ad hoc* sur des sujets d'actualité relatifs aux services urbains relevant des compétences de la Métropole de Lyon, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

*Présentation du rapport d'activité 2014 de la CCSPL***Rappel des objectifs politiques de la CCSPL**

L'activité 2014 de la Commission consultative des services publics locaux s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Communauté urbaine de Lyon concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat politique,
- améliorer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations d'usagers.

Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2014

a) - Avis réglementaires de la CCSPL

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2014 s'est poursuivie dans le cadre de ses groupes de travail (eau-assainissement, déchets, chauffage urbain, stationnement-déplacements, équipements communautaires) et de 3 séances plénières.

En 2014, la CCSPL a remis son avis sur :

- le projet de délégation de service public du golf de Chassieu,
- le projet de suppression des contraintes de service public pour le parc de stationnement "Rozier",
- le projet d'adoption d'un nouveau règlement du service de l'eau,
- les comptes-rendus techniques et financiers 2013 des délégataires,
- le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

b) - Informations à la CCSPL

Dans le cadre du suivi des dossiers sur lesquels les associations ont été saisies, des séances d'information ont été organisées sur les sujets suivants :

- le suivi du dossier eau potable, avec la présentation du nouveau contrat,
- le bilan de fonctionnement du centre d'information et de contacts (GRECO) après un an de fonctionnement.

c) - Formation et visites

Dans le cadre de la formation continue des membres de la Commission et en lien avec les dossiers présentés à la commission, les membres ont eu la possibilité de visiter les locaux du centre d'information et de contacts (GRECO), visite pendant laquelle leur a été présenté le bilan de fonctionnement du centre après un an de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité 2014 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.